ID: 039-200090801-20211130-D_2021_030-DE

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2021-030

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres :

En exercice: 25 Présents: 19 Pouvoirs: 1

Date de convocation: 22/11/2021 Date d'affichage: 02/12/2021

Votants:	20	Pour:	20	Contre :	0	Abstentions:	0
----------	----	-------	----	----------	---	--------------	---

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de Monsieur MOREL Denis -Vice -Président

Délégués présents: BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PANSERI Marianne, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, THERME Rémy.

Excusés: BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MONNERET-LUQUET Jocelyne, SARRAN Jean-Louis.

Excusés ayant donné pouvoir : PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ETCHEGARAY Josiane

Objet : Prix de journée et tarifs de la Résidence autonomie des Lacs.

Rapporteur: MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR.

EXPOSE

La délibération du 14 décembre 2020, a fixé les prix de journée et tarifs de la Résidence autonomie des Lacs pour 2021 comme suit:

T1	26,35 €
T1 Bis	29,14 €
T2	35,24 €
TEMPORAIRE	35,24 €
CHARGES	1,23 €
PETIT DEJEUNER	2,88 €
REPAS MIDI + SOUPE DU SOIR	10,20 €
REPAS INVITE	13,90 €

Comme chaque année et conformément à l'article 1er du Décret n°61-9 du Requeri préfédurelle 102/112/2021 comptabilité, au budget, et aux prix de journées de certains établissements publique et privés, il convient de réviser les tarifs pour l'année 2022 comme suit

Envoyé en préfecture le 02/12/2021 ID: 039-200090801-20211130-D_2021_030-DE

T1	26,61 €
T1 Bis	29,43 €
T2	35,59 €
TEMPORAIRE	35,59 €
CHARGES	1,23 €
PETIT DEJEUNER	2,88 €
REPAS MIDI + SOUPE DU SOIR	10,20 €
REPAS INVITE	13,90 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DECIDE

DE FIXER les tarifs tels que mentionnés ci-dessous :

T1	26,61 €	
T1 Bis	29,43 €	
T2	35,59 €	
TEMPORAIRE	35,59 €	
CHARGES	1,23 €	
PETIT DEJEUNER	2,88 €	
REPAS MIDI + SOUPE DU SOIR	10,20 €	
REPAS INVITE	13,90 €	

DE DIRE que cette révision des tarifs s'appliquera à partir du 1^e janvier 2022

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

> Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président, **Denis MOREL**

D'ACTION SOCIALE 39 (Jura)

CENTRE INTERCOMMUNA